



Procédure prud'homme et arrêt de travail

Par **Vivie08**, le **13/03/2023** à **13:04**

Bonjour,rrnrJe me permet de vous contacter car je ne sais plus quoi faire.rrnrJe suis responsable adjointe dans une parfumerie.rrnrLe 27 juillet 2022, mon médecin traitant m'a mise en arrêt maladie car j'avais des maux de dos très intense et pour burn-out, pendant 1 mois.rrnrÀ la suite de cela, j'ai repris mon travail. Et l'attitude de ma responsable, ainsi que de mes collègues ont radicalement changées.rnDe plus, en plus d'avoir subit des remarques très désobligeantes lors de mon retour je me suis retrouvée à faire des soins en cabine malgré mes problèmes de dos.rnJ'ai également découvert, peu avant ma reprise une annonce indeed pour me remplacer.rrnrJe suis allée à la médecine du travail mais malgré les recommandations j'effectuais des soins après lui en avoir fait part par mail, j'ai finalement repris mon poste d'adjointe de magasin et par la suite j'ai reçu un avertissement m'informant que je faisais du harcèlement auprès de mes collègues et bien d'autres choses.rrnrJ'ai contesté ce dernier et entamé une procédure au prud'hommes afin de l'enlever.rrnrJe suis depuis en arrêt, ma santé ne s'améliore pas du tout.rnMa situation financière devient très compliqué et je voulais savoir si je pouvais avoir un rendez-vous de reprise auprès de la médecine du travail malgré ma procédure prud'homme.rrnrMerci d'avance pour votre retour